

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE****Séance du 14 mars 2017 à 19 h 00****\*Compte rendu sommaire\***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Séance du mardi 14 mars 2017**

L'an deux mille dix-sept et le quatorze mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 8 **Absents** : 7 **Votants** : 10

**Présents** : Carlos BAPTISTA, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Sandrine GINIER, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ.

**Absents non représentés** : Yves BOUCHET, Joseph CLARES, Holger GIERSCHE, Rebecca MARIT, Stéphane RODRIGUEZ

**Absents excusés et représentés** : André MOSCADELLI par Sandrine GINIER, Jean-François SABOUL par Nadine MARTIN

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

**Le Conseil municipal**

En introduction, monsieur le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2017. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle que l'ordre du jour ne comporte qu'une seule et unique question et remarque la présence d'un nombreux public (environ 20 personnes).

**1- Motion pour le maintien du plein exercice du bureau de Poste de La Motte du Caire.**

Monsieur le maire rappelle la proposition de fermeture du bureau de poste le lundi, présentée par la direction de La Poste. Il rapporte aux conseillers qu'un collectif de défense de La Poste s'est formé ayant pour but le maintien des services publics au Pays de La Motte du Caire.

Monsieur le maire, en soutien aux actions déjà menées, propose d'adopter une motion intitulée "conservons le bureau de poste de plein exercice, ouvert du lundi matin au samedi midi" dont il donne lecture.

Le conseil municipal, à 5 voix pour et 5 abstentions, approuve la motion proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h20.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 24 mars 2017  
Patrick MASSOT

Le Maire,

